

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 7 janvier 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité:

« Les interdépendances entre environnement, santé publique et activités humaines sont régulièrement étudiées par les scientifiques. Dans ce contexte, des analyses traitent du développement des résistances fongiques, en considérant les facteurs les plus divers qui peuvent y contribuer. Parmi ces facteurs figurent tout particulièrement les usages de produits phytopharmaceutiques. Il semble dès lors opportun de dresser un état des lieux des données disponibles et des dispositifs qui existent au niveau domestique.

Dans ce contexte, nous aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité:

- Quelles sont les informations dont dispose le Gouvernement au sujet des résistances fongiques dans l'environnement, y inclus celles qui portent sur l'utilisation de fongicides autorisés ?
- Des données sur les résistances fongiques en milieu agricole et environnemental sont-elles collectées au Grand-Duché ? Seraient-elles partagées le cas échéant avec d'autres ministères, tel celui de la Santé ?
- Dans une perspective de prévention, le Gouvernement prévoit-il de renforcer la recherche et le suivi en matière de cette problématique ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Luc EMERING
Député



Réponse commune de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à la question parlementaire n°3403 des honorables Députés André Bauler et Luc Emerig

-Quelles sont les informations dont dispose le Gouvernement au sujet des résistances fongiques dans l'environnement, y inclus celles qui portent sur l'utilisation de fongicides autorisés ?

Le sujet a été discuté au sein du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. En janvier 2025, l'EFSA a publié un rapport y afférent, portant notamment sur le développement de résistances d'*Aspergillus spp.* envers des substances actives du type azole.

L'AEV est responsable des autorisations concernant les fongicides de type biocide, pour lesquels la gestion des substances actives est inscrite dans le règlement (UE) No 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Les groupes de travail et comités auprès de l'ECHA (l'Agence européenne des produits chimiques) évaluent les informations y relatives.

-Des données sur les résistances fongiques en milieu agricole et environnemental sont-elles collectées au Grand-Duché ? Seraient-elles partagées le cas échéant avec d'autres ministères, tel celui de la Santé ?

Depuis plusieurs années, le MAAV finance le projet de recherche Sentinel. Dans ce cadre, le développement de résistances contre les fongicides agricoles de certains pathogènes de céréales est dépisté. Le développement de résistances contre des fongicides utilisées dans d'autres domaines n'est pas explicitement visé par ce projet. Les rapports de recherche du projet Sentinel sont publiquement accessible au portail de l'agriculture.

-Dans une perspective de prévention, le Gouvernement prévoit-il de renforcer la recherche et le suivi en matière de cette problématique ?

Actuellement aucun renforcement n'est prévu.

Luxembourg, le 4 février 2026

La Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture,

(s.) Martine HANSEN